

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 25 Septembre 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 18**

**Nombre de suffrages exprimés : 24**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt quatre**

**Et le vingt-cinq septembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Date de la convocation :**

19/09/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT  
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – J. CHUECOS  
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT - C. UHL

**Objet de la délibération 50-2024**

Subvention Exceptionnelle 2024  
FAUN'ETC

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ  
S. AELVOET à G. MOURGUES  
N. LIGNY à M. NOEL GAMET  
M. DUMAS à R. BENEJEAN  
P. PORTE à H. JAUBERT  
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS

Absent(s)

Annie VASAI  
Jérôme DELCOURT  
Pascal CASTEAU

Vincent LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Manon NOEL

La ville de Cabannes apporte son soutien aux associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel et de moyens de communication afin qu'elles puissent, de par leurs actions, participer à la vie locale.

Chaque année, ces aides sont bien souvent complétées par l'attribution d'une subvention dite de fonctionnement, qui fait suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention par les associations.

Les demandes établies par les associations cabannaises pour l'année 2024 ont été examinées et les montants alloués fixés par les délibérations n° 15-2024 du 27 mars 2024 et n° 34-2024 du 29 mai 2024.

Pour mener à bien la campagne de stérilisation 2024, l'association FAUN'ETC sollicite une subvention complémentaire à celle allouée par délibération susmentionnée.

## DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 013-211300181-20240925-D502024-DE

**Le Conseil Municipal,**  
**Entendu** l'exposé du rapporteur,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Et après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association FAUN'ETC selon le tableau suivant :

<u>ASSOCIATIONS</u>	Allouée 2023	Demande 2024 Association	Alloué pour 2024	Complément 2024
FAUN'ETC	500,00€	1 000,00€	500,00 €	750,00 €

#### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. CHUECOS – F. CHEILAN  
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C. UHL – M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,  
Vincent LEVEQUE

